

C . E . J . I . B

Collège National des Experts Judiciaires Inscrits dans les spécialités du Bâtiment

Depuis 1994 le CEJIB s'est fixé pour objectif de donner aux experts près les juridictions judiciaires et administratives inscrits dans les spécialités du bâtiment, un ensemble de connaissances sur l'environnement juridique de l'expertise.

A cette fin il organise chaque année un colloque sous le Haut Patronage de Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation, présidé par un Magistrat de la troisième Chambre Civile de la Cour de Cassation, dont les conférenciers sont des Magistrats des deux ordres de juridiction ainsi qu'un avocat. Le CEJIB publie le compte-rendu intégral de ses colloques et des bulletins intitulés « Technique et Jurisprudence »

Ainsi depuis seize ans le CEJIB participe à la formation continue des experts près les juridictions judiciaires et administratives.

DES NOUVELLES DU CEJIB

Le compte rendu intégral du colloque 2009 est disponible

La réparation de quelques désordres particuliers

Les désordres acoustiques

Les désordres évolutifs et futurs

Les désordres intermédiaires

Vous pouvez commander ce bulletin (n°18) pour la somme de 45 €.

Bulletin de commande à envoyer au Siège Social du CEJIB :

C/O M. Pierre Bonnet - 92 rue de la Convention - 75015 PARIS

Un reçu vous sera adressé pour votre comptabilité pour la commande de ce bulletin,

PROCHAIN COLLOQUE

LE 16^{EME} ET PROCHAIN COLLOQUE AURA LIEU LE LUNDI 17 MAI 2010 A 14 H

à l'ASIEM - 6 rue Albert de Lapparent - 75007 PARIS

Cette année le colloque portera sur le thème suivant :

LES TRAVAUX SUR EXISTANTS

Colloque placé sous le Haut Patronage de Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation.

Président du colloque :

Monsieur Pierre VILLIEN, Conseiller doyen honoraire à la Cour de Cassation,.

Intervenants :

Monsieur Daniel PRONIER, Conseiller à la 3^{ème} Chambre Civile de la Cour de Cassation,

Monsieur Jean-Marie PIOT, Président de Chambre à la Cour Administrative d'Appel de Paris,

Maître Jean-Pierre MARTIN, Avocat à la Cour.

Ce colloque sera suivi d'un cocktail sur place.

Inscription 40 €

Une attestation sera délivrée aux participants au titre de la formation continue

Un reçu sera délivré pour la comptabilité

Vous trouverez ci-joint la liste des anciens bulletins disponibles : 25 € pièce

A Paris, le 10 Mars 2010

Pierre BONNET
Président du CEJIB

Jacques LAUVIN
Vice Président du CEJIB

CEJIB : Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 - enregistrée nous le N° 114273 P
Siège social : 92 rue de la convention - 75015 PARIS - tel 01.45.54.42.00 - Fax 01.45.54.40.53 - cejib@orange.fr

Liste des bulletins disponibles :

- Bulletin N°18:** Colloque 2009 : « La réparation de quelques désordres particuliers : les désordres acoustiques, les désordres évolutifs et futurs, les désordres intermédiaires »
- Bulletin N°17 :** Colloque 2008 : « L'impropriété à la destination - La réception des travaux – les contrôleurs techniques, la SPS, l'OPC »
- Bulletin N°16 :** Colloque 2007 : « L'entrepreneur »
- Bulletin N°15 :** Colloque 2006 : « Le Maître d'ouvrage public ou privé »
- Bulletin N°14 :** Colloque 2005 : « L'évolution de la jurisprudence depuis 10ans en matière de construction immobilière »
- Bulletin N°13 :** Colloque 2004 : « Le droit des victimes à une juste réparation »
- Bulletin N°12 :** « Technique et Jurisprudence N° 3 » de Septembre 2004
- Bulletin N°11 :** Colloque 2003 : « La responsabilité des Maîtres d'œuvre »
- Bulletin N°10 :** Colloque 2002 : « La responsabilité des constructeurs au-delà de 10 ans après la construction »
- Bulletin N°09 :** Colloque 2001 : « La responsabilité des fabricants et des fournisseurs ».
- Bulletin N°08 :** Colloque 2000 : « Causes étrangères exonératoires de la responsabilité des constructeurs »
- Bulletin N°07 :** « Technique et Jurisprudence N° 2 » d'Octobre 2000
- Bulletin N°06 :** Colloque 1999 : « Vices et désordres dans le domaine de la construction »
- Bulletin N°05 :** Colloque 1998 : « Les troubles anormaux de voisinage »
- Bulletin N°04 :** Colloque 1997 : « L'obligation de conseil et de renseignement des constructeurs »
- Bulletin N°03 :** Colloque 1996 : « Causalité des dommages et responsabilité des constructeurs »
- Bulletin N°01 :** « Technique et Jurisprudence N° 1 » de Décembre 1994

-----✂-----

COUPON REPONSE

à retourner avec votre chèque au CEJIB : **C/O M. Pierre BONNET - 92 rue de la Convention – 75015 PARIS**
Un reçu sera adressé pour votre comptabilité

Nom – Prénom :.....**Cour d'Appel / Barreau :**.....

Adresse.....

- Commande du bulletin N°18 - colloque 2009 (45 €) nb ex x 45 € =
- Versement de 40 € par personne au titre de la participation aux frais du colloque du 17/05/10 et au cocktail nb pers. X 40€ =
- Commande au titre des bulletins 1 à 17 (25 € par bulletin)x 25 € =.....
(lister les n°s des bulletins souhaités.....)

Total :.....

Règlement par chèque à l'ordre du CEJIB